ARRÊTÉ 2026-ÉLE-INSPÉ-05

PORTANT RECEVABILITÉ DES LISTES DE CANDIDATURES DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DES COLLÈGES B ET D DES PERSONNELS AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ) DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

VU *le code de l'éducation, et notamment l'article D.719-36-1, L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;*

VU *la décision cadre en date du 29 mai 2026 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 en date du 7 septembre 2026 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Pierre Wolkenstein à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;*

VU *l'arrêté fixant le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges B et D des personnels au Conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;*

VU *l'arrêté portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges B et D des personnels au Conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;*

VU *l'avis du Comité électoral consultatif ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections partielles des représentantes et des représentants des collèges B et D des personnels au Conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), organisées du mardi 8 décembre 2026 à partir de 10 heures 00 jusqu'au mercredi 9 décembre 2026 à 16 heures 00, les candidatures suivantes :

Collèges	**B** **« Maîtres de conférences et personnels assimilés »**	**D** **« Personnels relevant du Ministère chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère »**
Candidatures	Delphine CALLEN	Maud COMBIER

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page internet dédiée aux élections sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 24 novembre 2026

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN